Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Demande d'utilisation temporaire de borne d'incendie et test d'écoulement

Direction des travaux publics de CDN-NDG
Division du bureau technique

Retourner votre demande par courriel au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux.*

Veuillez cocher la case appropriée selon la nature de la demande :

☐ Utilisation temporaire de borne d'incendie ☐ Test d'écoulement

Note 1 : Lors de test d'écoulement, la manipulation de la borne d'incendie est exclusivement dédiée aux employés municipaux.

Note 2 : Dans le cas où le requérant à un contrat avec la Ville, aucuns frais ne sont applicables. Par contre, le requérant doit inscrire le N° du contrat Ville.

Informations à fournir si vous avez un contrat avec la Ville

N° contrat Ville_____ **Personne ressource à la Ville** _____

Requérant

Requérant (Nom légal de la compagnie) : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nom et prénom du requérant : _____

Information sur la borne d'incendie

N° de la borne d'incendie : _____

Emplacement de la borne d'incendie (adresse approximative) : _____

Durée prévue d'utilisation

Début : _____ / _____ / _____ Fin _____ / _____ / _____
J M A J M A

Informations supplémentaires à fournir pour un test d'écoulement

N° de la borne d'incendie témoin : _____

Emplacement de la borne d'incendie témoin :

Au coin de la rue : _____ Côté : Est ☐ Ouest ☐ Nord ☐ Sud ☐

Signature du requérant : _____ Date : _____ / _____ / _____
J M A

*Faire parvenir le présent formulaire par courriel à permis.etudestechniques.cdnndg@ville.montreal.qc.ca ou par télécopieur au 514 872-0918.

Si la demande est acceptée, un représentant de l'arrondissement communiquera avec le requérant afin de l'informer du coût de l'utilisation. Un numéro de confirmation sera alors acheminé. Vous devez vous présenter au Bureau Accès Montréal de CDN-NDG au 5160 Décarie, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, avec votre paiement et votre numéro de confirmation. Vous obtiendrez alors votre autorisation pour utiliser temporairement une borne d'incendie.

Espace réservé à l'administration

N° d'ID_____ N° de RG_____

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | Division du bureau technique | novembre 2016